SALSON

ÉLECTROMÉNAGER • CUISINE

www.salson.fr
salson@salson.fr

RODEZ
Parc Saint-Marc, route d'Espalion
12850 Onet-le-Château
Tél. 05 65 67 45 45 - Fax 05 65 67 43 03

VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
159, avenue du Quercy
12200 Villefranche-de-Rouergue
Tél. 05 65 45 09 86 - Fax 05 65 45 33 94

MILLAU
20, avenue Marc Corneilhan
12100 Creissels
Tél. 05 65 60 20 02 - Fax 05 65 60 79 59

SAS au capital de 630 000 € - T.V.A.C.E.E. FR 62 426 080 115
R.C. Rodez B 426 080 115 - SIRET 426 080 115 00113 - APE 4621 Z

RAYGADE THIERRY
MENUISIER
LE VIGNAL
12110 CRANSAC

Vendeur : 3 - JEAN BAPTISTE MARC

No facture	11601960
Date facture	02/03/2016
Règlement(voir dét.)	Par ESPECES
Compte internet	
No client	60365

Tél2:05.65.63.64.80

Page 1
Prix en EUROS

REF	DESIGNATION	PU TTC	QTE	MNT TTC	TVA
2442	HOTTE DECO.LOTUS DESING 900 SM INOX ROBLIN Réf. Fou : 6022211 / GENCOD : 7612981423131	800.00	1.000	800.00	20.0
7411	HOTTE ACC.MOTEUR 270W 550Pa 830m3 ROBLIN 24 mois (2 ans) Réf. Fou : 6301026 / GENCOD : 7612981425869	219.00	1.000	219.00	20.0

HT : 20.00 %	849.17	
TVA : 20.00 %	169.83	

PAYÉ

Total TTC	1019.00

Paiement effectué

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ - Conformément à la loi n° 80 535 du 12 mai 1980 et des textes qui l'ont complétée et/ou modifiée, le vendeur se réserve expressément la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts. A défaut de paiement par l'acheteur d'une seule fraction du prix aux échéances convenues et quinze jours après une mise en demeure, par simple lettre recommandée avec avis de réception demeurée infructueuse, la présente vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur. Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix mais l'acheteur en deviendra cependant responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques. L'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire, dès à présent, auprès de la compagnie de son choix, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises désignées. Cette clause est opposable aux tiers en cas de défaillance de l'acheteur.

PAIEMENT - Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables au comptant et sans escompte à ONET-LE-CHÂTEAU. A défaut de paiement de l'échéance et en application de la loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992 modifiée, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement calculée par application à l'intégralité des sommes dues d'un taux d'intérêt égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Tous les frais de recouvrement et les frais judiciaires sont à la charge de l'acheteur.

ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES - En cas de contestation relative à l'exécution d'un contrat de vente ou au paiement du prix ainsi qu'en cas d'interprétation ou d'exécution des clauses et conditions indiquées, le Tribunal de Commerce de Rodez sera seul compétent quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement accepté et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

VOIR EN ANNEXE le complément des conditions générales de vente.